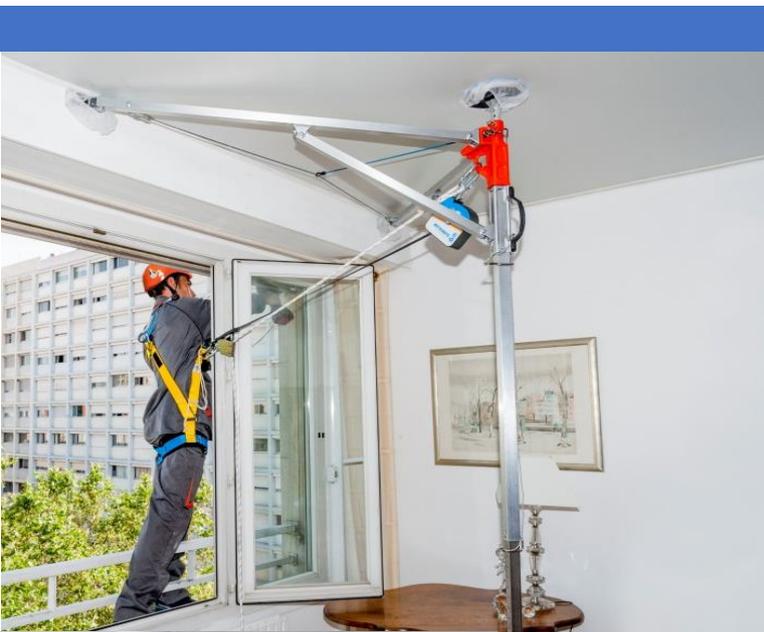




ANCRAGE MOBILE

SYAM

[AMPS]



Utilisation (cf. notice de montage et d'utilisation)

Le SYAM ou SYstème d'Ancrage Mobile, est un point d'ancrage temporaire situé au-dessus de l'utilisateur interdisant tout risque de chute.

Avantages

- S'installe en moins d'une minute
- Matériel mobile transporté dans un sac à dos
- Aucune dégradation ni salissure de l'habitation
- Permet de travailler en ayant les deux mains libres
- S'utilise quelle que soit la configuration directement devant le lieu d'intervention ou à distance.
- Permet également de sécuriser le matériel lors de sa manipulation.

Caractéristiques techniques

- Norme EPI catégorie 3 – EN 795 Classe B : 2012
- Utilisable par deux personnes
- Léger (15kg)
- Pas d'effort au plafond (utilisable sur tout type de plafonds ou faux plafonds)
- Jusqu'à 4m20 de hauteur
- Breveté

CERTIFICATION : EN 795 Classe B : 2012

Formation à l'utilisation

Une formation technique obligatoire (4 heures / groupe de 4 pers.) dispensée par le fournisseur dans vos locaux ou sur chantier (attestations fournies)

Inspection périodique

Les EPI de catégorie 3 doivent être contrôlés au moins une fois par an (conformément à l'arrêté du 19/03/93 et l'art. R.233-42-2 du code du travail).